

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

16 – 20 Novembre 2017

VENTE DU Puits « MONNIE » CADASTRE SECTION CP N° 153 ET DES PARCELLES LIMITOPHES SECTION CP N° 152 – 176 ET 177, CHEMIN DU BARTHAC A LA SCEA FRERES PEREIRA

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du 3 mars 2006 en vigueur à la ville de Moissac,

Vu le courrier de la SCEA FRERES PEREIRA, sise 843 chemin de Merle à Moissac, en date du 3 mars 2017, demandant l'acquisition du puits Monnié et des terres contigües situés lieu-dit « Monnié » pour réaliser une plantation de pommes bio,

Vu l'avis de France Domaine en date du 19 mai 2016,

Vu la suppression des servitudes d'utilité publique liées au puits Monnié par le SIEPA MOISSAC LIZAC auprès du service des hypothèques sous le n° 2017 P N°2121,

Considérant que les parcelles cadastrées section CP n° 152, 153, 176 et 177 sises chemin du Barthac, Lieu-dit « Monnié » représentent un intérêt pour le futur acquéreur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées CP n° 152, 153, 176 et 177 comprenant un puits, d'une capacité de production de 800 m³/jour et d'une capacité de pompe en place de 60 m³/heure, et des terres principalement boisées situées en zone N1i, sises chemin du Barthac, lieu-dit « Monnié », à la SCEA FRERES PEREIRA.

DIT que la surface à acquérir par la SCEA FRERES PEREIRA sera de 20 125 m².

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de 14 000 €uros.

CHARGE l'étude Guillamat, sise 14 rue Guilleran à Moissac, d'établir l'acte correspondant,

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 23 Novembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT